



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLEGE EDOUARD GRIMAUX

4 RUE ODETTE VALENCE

17300 ROCHEFORT

05 46 99 20 92

ce.0171056f@ac-poitiers.fr

Plan
DE
CONTINUITÉ
PÉDAGOGIQUE

21

22

COVID-19
INFORMATION

UNE ORGANISATION ADAPTEE À LA CRISE SANITAIRE

Un protocole national décliné en 4 niveaux

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

L'ORGANISATION AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT

les règles sanitaires communes aux 4 niveaux



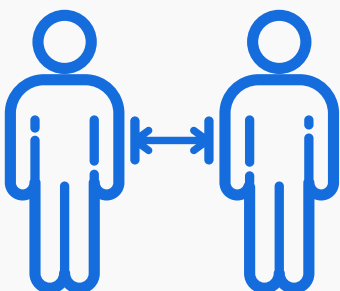
Désinfection renforcée des locaux et des matériels plusieurs fois par jour



Désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique ou au savon plusieurs fois par jour : à l'arrivée au collège, après le passage aux toilettes, avant et après le repas, à l'entrée et à la sortie des salles de classe, au minimum.



Port du masque **obligatoire** pour les élèves et les personnels dans les **espaces intérieurs**.



Port du masque **obligatoire** dans les **espaces extérieurs** à partir **du niveau 2** car **le respect d'une distance de 1 mètre obligatoire** entre les personnes **ne peut être garanti**.

L'ORGANISATION AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT

les règles sanitaires communes aux 4 niveaux



Aération des locaux renforcée.

- > A chaque interclasse : 5 mm
- > Aux récréations : 10 mm
- > Pendant la pause méridienne
- > Après les cours : 20 mm minimum

L'aération des salles de classe est de la responsabilité des personnels. Elle est obligatoire et contribue à freiner la propagation du virus.



Le repas des élèves est organisé **par classe** ou **groupe** quelque soit le niveau.

Passage au self à partir de 11 heures 15.

Les cours pourront être adaptés en fonction de la situation sanitaire



La circulation des élèves dans les couloirs est organisée pour **limiter le brassage.**

LA GESTION DES CAS POSITIFS OU CAS CONTACTS



le tracing contact



Dès la connaissance d'un cas positif dans la classe, le protocole de tracing contact se met en place :

- > Repérage des élèves qui ont été en contact avec le cas positif dans des situations à risque (sans masque)
- > Le cas positif doit respecter une **période d'isolement de 14 jours** et se fait tester avant de revenir dans l'établissement.
- > Le cas contact à risque doit respecter une **période d'isolement de 7 jours s'il n'est pas vacciné**. Il doit bien sûr effectuer un test PCR en début et fin d'isolement.

La situation de l'élève " Cas contact à risque " qui est vacciné : il restera isolé chez lui tant que ses représentants légaux n'auront pas attesté sur l'honneur soit :

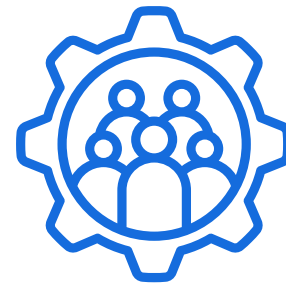
- d'un schéma vaccinal complet
- d'une guérison datant de moins de 2 mois de la COVID-19.

A défaut, le cas contact à risque vacciné devra attendre l'autorisation de **la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour réintégrer sa classe**. Cette procédure pourra prendre quelques jours.



Nous ne pouvons pas à demander le statut vaccinal des élèves, mais l'attestation sur l'honneur qui engage la responsabilité des représentants légaux est recevable pour maintenir les cours en présentiel. Le statut vaccinal sera confirmé par la suite par la CPAM ou l'ARS.

LA GESTION SELON LES NIVEAUX DE LA SITUATION



Niveau 1

>>> Fonctionnement quasi-normal.

Niveau 2

>>> Port du masque obligatoire en extérieur du fait de la spécificité de l'établissement.

>>> Limitation des brassages par niveau lors de la circulation dans les couloirs et au restaurant scolaire.

>>> Respect d'une distance physique de 2 m en EPS.

Niveau 3

>>> Port du masque obligatoire en extérieur.

>>> Limitation des brassages par niveau lors de la circulation dans les couloirs et au restaurant scolaire.

>>> Activités en EPS réduites en intérieur.

Niveau 4

>>> Port du masque obligatoire en extérieur.

>>> Limitation des brassages par niveau lors de la circulation dans les couloirs et au restaurant scolaire.

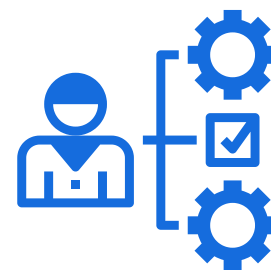
>>> Mise en place de l'**hybridation** pour les élèves de 4ème et de 3ème avec une semaine en présentiel (50 %) et une semaine en distanciel (50 %).

>>> Les élèves de 6ème et de 5ème suivent les cours en présentiel

>>> Activités en EPS interdites en intérieur.

>>> Modification du calendrier des semaines A et B pour tous les niveaux : 2 semaines A consécutives suivies de 2 semaines B consécutives.

L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



Une organisation centralisée autour de l'application Pronote

accessible depuis le site du collège, **Accès rapide, Pronote**



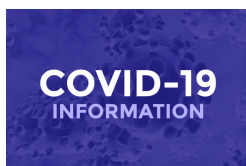
- **SUIVI DE LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES CAS POSITIFS OU CAS CONTACTS :**
 - Les professeurs déposeront les contenus des cours sur Pronote afin que les élèves isolés puissent suivre le cours à distance.
 - L'élève du binôme ou trinôme d'absence fera une photo du cours ou de la correction des exercices et l'enverra à l'élève absent, dès la fin du cours. Les documents pourront être fournis par l'enseignant au retour de l'élève.
 - Les élèves pourront poser des questions directement via Pronote dans l'onglet discussion. **Cet usage est exclusivement réservé aux élèves.**
- **ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DE 4ÈME OU DE 3ÈME PENDANT LE NIVEAU 4 :**
 - Les élèves sont tantôt en présentiel tantôt en distanciel et par demi-groupes de classe

Jour	Groupe 1		Groupe 2	
	lundi, mardi, mercredi	jeudi, vendredi	lundi, mardi, mercredi	jeudi, vendredi
1ère semaine A	présentiel	distanciel	distanciel	présentiel
2ème semaine A	distanciel	présentiel	présentiel	distanciel
1ère semaine B	présentiel	distanciel	distanciel	présentiel
2ème semaine B	distanciel	présentiel	présentiel	distanciel

- Les élèves relevant des dispositifs ULIS B et UPE2A-NSA suivront leur classe de référence sur la première semaine A et la première semaine B. Sur la deuxième semaine A et la deuxième semaine B, ils resteront sur le dispositif.
- Les emplois du temps modifiés seront accessibles sur Pronote pour tous les élèves du collège.



- **SUIVI DE LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DE 4EME OU DE 3EME PENDANT LE NIVEAU 4 :**
 - **Au déclenchement du niveau 4, si cela est possible, les élèves qui commencent par du distanciel reçoivent en format papier, le travail à faire à la maison.** A défaut, les professeurs déposeront sur Pronote, les contenus et activités que les élèves auront à réaliser durant la semaine.
 - Lorsque les élèves finissent les cours en présentiel, ils partent avec le travail à faire en distanciel, le cas échéant avec des documents papier.
 - **Ainsi, aucune impression de document ne sera demandée lors des temps de travail en distanciel,** ceux-ci seront fournis lors des cours en présentiel.
 - La quantité de travail à faire à la maison, en distanciel, ne dépassera pas 2h par discipline et par semaine.
 - Les activités réalisées à la maison seront corrigées lors du retour en classe.
 - Les professeurs pourront proposer des cours en visioconférence, des supports audio ou vidéo. Cette possibilité est laissée au choix des professeurs.
- **ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**
 - En cas de difficulté liée aux équipements informatiques, veuillez vous rapprocher de la direction.





ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLÈGE ÉDOUARD GRIMAUX

4 RUE ODETTE VALENCE

17300 ROCHEFORT

05 46 99 20 92

ce.0171056f@ac-poitiers.fr

Plan
DE
CONTINUITÉ
PÉDAGOGIQUE

21

22

COVID-19
INFORMATION